

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne

Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
<http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca>

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Ali Reguigui, Amélie Hien
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

15^e année, N° 67, © janvier 2008

Dans ce numéro :

Autonomisation (*empowerment*) /
Blogue / Coqueluche /
Festive, adj. (une occasion) /
Feu (p. ex. : feu Monsieur Lajeunesse) /
Locataire, locateur / Musée (n.m.) /
Prescription et ordonnance (médicale)



Pensée langagière : « *Dieu n'a pas voulu que les mots se perdent; c'est pourquoi il ne nous a pas donné que les mots, mais également le pouvoir d'en créer.* »

(Anonyme)



AUTONOMISATION (*empowerment*)

Un lecteur de la Saskatchewan nous demande d'examiner le terme anglais *empowerment* et de suggérer des équivalents français. Dans cette province de l'Ouest comme dans d'autres milieux bilingues au Canada, les mots anglais occupent souvent l'avant-scène, et les francophones ont peine à trouver et à utiliser les termes français qui rendraient adéquatement l'idée suggérée par les mots anglais.

En anglais, *empowerment* est un dérivé de *power*, employé notamment en économie sociale pour signifier le fait de donner à un groupe les outils nécessaires pour se prendre en main. *Power* est un emprunt à l'ancien français *poer* « être capable de » (voir le verbe **pouvoir**). Il n'est donc pas étonnant que les premières tentatives pour rendre *empowerment* en français aient été dans la direction d'un calque, *empouvoirement*. Cependant, la langue française a déjà de nombreuses façons de traduire l'idée de *empowerment*.

Autonomisation existe en français depuis 1980, formé sur *autonomie*. Le *Petit Robert* lui reconnaît, entre autres, le sens de « fait de rendre autonome ». Dans le domaine de l'éducation, on peut donc parler « d'**autonomisation** des élèves » (v. **autonomiser**), c'est-à-dire le fait de leur enseigner les moyens d'améliorer leurs capacités d'agir sur leur processus d'apprentissage. Certains contextes pourraient appeler un nom comme **responsabilisation** (v. **responsabiliser**), « le fait d'inculquer le sens des responsabilités ». Cependant, ce terme met l'accent sur l'idée que la personne doit rendre des comptes à l'autorité qui l'a responsabilisée.

Le français possède aussi le mot **habilitation** (v. **habiliter**) au sens de « rendre apte à exercer une action ». Notons, toutefois, que le terme est surtout utilisé dans un contexte légal. Par exemple, **habilitation** d'un mineur à témoigner devant le tribunal.

Enfin, pour rendre l'anglais *to empower*, nous avons toujours les locutions **se prendre en main**, **se prendre en charge**. Ainsi, la phrase *The goal of this workshop is to empower the citizens* pourrait se traduire par : « L'objectif de cet atelier est de permettre aux citoyens de **se prendre en main**. »

BLOGUE

Un internaute-langagier nous demande de parler de l'origine et de la formation du mot **blogue**.

Blogue est une création canadienne relativement récente, proposée par l'OLF en octobre 2000. Avant cette date, le français n'avait pas de mot particulier pour désigner cet espace Web généralement animé par une personne, où celle-ci exprime librement ses pensées et invite les commentaires des lecteurs. Le **blogue** peut aussi être un espace complètement ouvert, une sorte de forum de discussion et d'échange sans objectifs précis.

Le mot **blogue** a été formé sur le modèle **bogue** (informatique), pour rendre l'anglais *blog*, qui est une déformation et une contraction de Web et log (carnet, bloc-notes Web, cybercarnet). Plusieurs blogueurs se contentent du terme anglais *blog*, et notamment nos cousins de France. À titre d'exemple, visitez le « *blog* » de Valéry Giscard d'Estaing (<http://vge-europe.eu/>). Plus conscients de la nécessité de nommer les nouvelles réalisés au moyen de termes nouveaux, les gens d'ici vont préférer **blogue** à *blog*, et **bogue** à *bog*.

COQUELUCHE

Pour désigner cette maladie infantile assez rare caractérisée par une toux rauque (angl. *whooping cough*, de l'ancien français *hopper*, « cri rauque »), comment le français est-il arrivé au mot **coqueluche** qui semble évoquer à la fois une coque(ille), un coq et une (cap)uche?

Certains étymologistes reconnaissent un lien entre **coqueluche** et *coquille*, qui avait le sens de « coiffe ». **Coqueluche** désignerait alors la capuche dont se couvraient les personnes atteintes de cette maladie. Une autre explication veut que le premier élément, **coq**, fasse référence au coq parce que chaque quinte de toux d'un coquelucheux se caractérise, entre autres, par une phase d'inspiration bruyante qu'on nomme « chant du coq ». Un peu compliqué?

Le français a formé l'expression *être la coqueluche des femmes...* « personne dont toutes les femmes s'éprennent ». Pour comprendre ce transit étonnant entre la maladie virale et l'autre « maladie » qu'est l'admiration et l'amour, il faut rappeler que **coqueluche** avait le sens de « capuchon ». Mettez quelques objets décoratifs comme des plumes à ce capuchon, et vous aurez la crête qu'il faut pour attirer l'admiration des autres.

FESTIVE, adj. (une occasion)

Dans nos remarques sur les échanges entre l'anglais et le français, nous relevons souvent des termes sortis d'usage en français depuis plusieurs siècles, mais qui « reprennent du service » sous l'impulsion d'emprunts récents à l'anglais. Le cas de **festif** illustre bien ce processus d'échange et d'enrichissement des langues, essentiellement gouverné par l'usage.

Le français a formé l'adjectif **festif** au XV^e s., emprunté au latin *festivus*, « de fête », lui-même dérivé de *festus*, « fête ». Employé surtout dans le contexte de fêtes religieuses, ce terme a disparu de l'usage à la fin du XVII^e s. (deux ou trois siècles de macération française, quand même!). De son côté, l'anglais a « pris le relais » en créant *festive* au XVII^e s., sur le même modèle latin *festivus*.

Or, le français moderne n'avait plus d'adjectif pour marquer le caractère « de fête » d'une occasion particulière. Cependant, nos voisins anglophones avaient maintenu *festive* et étendu sa portée à des situations de la vie quotidienne. Par exemple, on peut dire en anglais : « *The participants were in a festive mood.* ». Depuis le retour de **festif** en français (v. 1970), le terme a joui d'une popularité étonnante, comme si l'enfant prodigue tentait de rattraper le temps perdu. Dans un reportage sur les fêtes du 400^e anniversaire de Québec, on peut lire : « Les activités culturelles à Québec...s'annoncent **festives**. ». En Gaspésie, on trouve à Sainte-Anne-des-Monts l'Auberge **festive** Sea Shack. Une promotion touristique de France parle de « l'Alsace **festive** ». Un salon de coiffure annonce sa « coiffure **festive** ». En somme, ce mot a retrouvé une vigueur exceptionnelle dans un milieu qui n'avait que « de fête » (ex. : Une soirée de fête) pour caractériser ce que les parlants français d'ici font si allègrement : la ripaille et le fricot!

FEU (p. ex. : feu Monsieur Lajeunesse)

Un langagier un peu « snoreau » nous demande de commenter cette expression : « Quand une personne se meurt, on dit qu'elle **s'éteint**, et quand elle est morte, on dit **feu** Monsieur... ». Une réponse aussi « snoreau » serait que Monsieur Lajeunesse a été incinéré, passé au feu réel ou à celui de l'enfer. L'explication est pourtant plus simple.

Le terme **feu** (fém. **feue**) utilisé dans l'expression « **feu** Monsieur...**feue** Madame » n'est pas issu du mot latin *focus*, « foyer où brûle un feu », comme le laisse entendre sa forme, mais bien du latin populaire *fatutus*, « qui a accompli sa destinée ». Le mot avait le sens de mau-

vaise destinée dans l'expression *malfeüz* puis, vers 1172, celui de « mort depuis peu de temps ». Si l'annonce mortuaire dit « **Feu** Monsieur Boulanger », ne pensez pas au **feu** dans le four à pain, mais plutôt au moment fatal dans la vie du boulanger, son destin accompli, sa mort.

LOCATAIRE / LOCATEUR

Nous entendions récemment à la télé le mot **locateur** pour désigner la personne qui offre quelque chose à louer. Est-ce un bon emploi, ou une licence que le commentateur se permettait?

Locataire est apparu en français en 1435, dérivé savant du latin *locatum* (louer). Il a été employé d'abord dans le domaine juridique en parlant d'une personne qui obtient l'usage de quelque chose contre un paiement, puis généralisé au XVI^e s. pour signifier la personne qui prend quelque chose en location, surtout un logement.

Quant à **locateur**, ce terme est moins courant en français moderne, mais il a été formé à la même époque que **locataire**, sur le modèle latin *locator*. Il se dit de la personne qui donne quelque chose en location. De nos jours, cette personne s'appellerait le **propriétaire**, mais il reste que **locateur** existe bien en français et décrit mieux le type de rapport que cette personne entretient avec l'autre partie, le **locataire**. Par ailleurs, on peut être propriétaire sans nécessairement louer ce qu'on possède.

MUSÉE (n.m.)

Des étudiants de l'Université Laurentienne se demandent pourquoi un mot comme **musée** est du genre masculin, alors que sa terminaison en « **ée** » suggère un nom féminin. En réalité, le français possède une bonne trentaine de vocables masculins se terminant en « **ée** ». Pourquoi? Comme disait l'autre : « Voilà toute la question! » Paris n'a-t-il pas ses **Champs** (m. pl.) - **Élysées** (en apparence un féminin pluriel)?

La plupart des masculins avec terminaison en -ée viennent du grec (neutre en -eon, -eion, -aion), par le latin (neutre en -eum). Par exemple, **musée** est issu du latin *museum*, emprunté au grec *museion*. De même, **apogée**, apparu en français en 1562, procède du latin *apogaeum*, lequel vient du grec *apogeion*. **Mausolée** (1544) est passé par le latin *mausoleum*, emprunté au grec *mausoleion*, un dérivé du nom propre *Mausólos*, roi de Carie pour qui son épouse, Artémise II, avait fait ériger un tombeau somptueux. Parmi les mots ayant ces mêmes caractéristiques, men-

tionnons : scarabée, trophée, périnée, périgée, pygmée, hyménée, gynécée, hypogée, lycée, élysée, propylée, athée, etc. Mais, direz-vous, **camée** ne semble venir ni du latin ni du grec, mais plutôt de l'italien. Et il y a toujours l'exception à la règle. **Panacée** a la forme des noms masculins mentionnés plus haut, mais c'est un féminin!

PRESCRIPTION ET ORDONNANCE (médicale)

Un lecteur nous demande de parler à nouveau de la différence entre une **prescription** médicale, et une **ordonnance** médicale. Nous avons traité brièvement de cette question dans notre numéro 13, octobre 1995.

La difficulté pour les francophones vivant dans un milieu bilingue, c'est que le mot anglais *prescription* couvre à la fois la recommandation (orale ou écrite) du médecin relative à l'usage d'un médicament, à des examens ou à des soins **ET** le document que le patient remet au pharmacien et sur lequel l'ordre du médecin est rédigé. Toujours fidèle à sa volonté de précision, le français utilise **prescription** dans le sens de conseil thérapeutique ou de recommandation émanant d'un professionnel de la santé. Par exemple, le médecin pourra vous **prescrire** un séjour en Floride, ou un régime alimentaire particulier. Dans ces cas, on parlera d'un régime de **prescription**, d'un séjour en Floride sur **prescription** médicale.

Quant à **ordonnance**, le terme a d'abord signifié un ordre formel émis par une autorité quelconque, un tribunal, un ministère, etc. « Il est venu témoigner sur **ordonnance** du tribunal. » Le terme est passé au domaine médical où **ordonnance** désigne un ordre écrit du médecin qui donne accès aux médicaments dont la distribution est soumise au contrôle d'un pharmacien. Un médicament d'**ordonnance**, ou **sur ordonnance**.

Récapitulons : À la pharmacie, on peut acheter des médicaments de **prescription** en vente libre (recommandés ou conseillés par un professionnel de la santé); on peut aussi se procurer des médicaments d'**ordonnance** (sur ordre écrit du médecin), dispensés exclusivement par le pharmacien.



Le langagier vous écoute!

Composez le 4305 ou le 675-3546
ou envoyez un courriel :
langagier@laurentienne.ca